



## RÉGIME DES ÉTUDES ET CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Diplôme Universitaire Gestion des risques et pratiques responsables  
Année universitaire 2017/2018

### LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE

- Vu le code de l'éducation,
- Vu la charte des examens en vigueur,
- Vu l'avis du conseil d'administration de l'IAE en date du 04 novembre 2016,
- Vu la décision de la CFVU du 21 juin 2016
- Vu la décision du CA du 05 juillet 2016 fixant les tarifs du Diplôme Universitaire Gestion des risques et pratiques responsables FOAD

### ARRÊTE

#### TITRE I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

##### ARTICLE 1. Objectifs de la formation

**1-1-Le développement durable et son volet managérial**, la responsabilité sociale, constituent un véritable enjeu pour les organisations confrontées à de nouvelles attentes de la part de leurs parties prenantes. L'efficacité économique doit être accompagnée d'équité sociale, de comportements de citoyenneté organisationnelle et d'un management environnemental avéré. Ainsi l'entreprise est-elle attendue comme un acteur essentiel du développement durable, ce qui suppose qu'elle organise, sous la contrainte de la loi, du marché ou sur une base volontaire, l'ensemble de ses fonctions dans le respect de valeurs environnementales et sociales.

Les entreprises ont donc besoin de managers et de conseils capables de mettre en place et d'animer un système de maîtrise des risques (risques environnementaux et sociaux, risques industriels, mais aussi « risque réputation ») et une logique de progrès continu. Au-delà des connaissances relatives au développement durable, ce diplôme permet d'acquérir les principaux outils d'une démarche de qualité « sociétale », et fournit les éléments juridiques d'une gestion responsable de l'entreprise dans le domaine de l'environnement et du social, permettant ainsi d'appréhender au mieux le risque de contentieux et de recherche de responsabilité.

##### ARTICLE 2. Conditions d'accès

2-1 Ont vocation à être admis en Diplôme Universitaire Gestion des risques et pratiques responsables FOAD, les étudiants titulaires d'un bac +3 (L3) ou justifiant d'une expérience professionnelle jugée suffisante par le conseil pédagogique.  
L'accès au DU fait l'objet d'une sélection sur dossier.

2-2-Dans tous les cas, y compris ceux visés à l'article 3 ci-après, la sélection en vue de l'admission en Diplôme Universitaire Gestion des risques et pratiques responsables FOAD est effectuée au vu de l'ensemble du dossier universitaire et/ou professionnel du candidat ainsi que d'une lettre de motivation.

#### UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE

2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 - [www.ut-capitole.fr](http://www.ut-capitole.fr)

### **ARTICLE 3. Autres possibilités d'accès**

3-1 Ce diplôme est également ouvert aux personnes ayant bénéficié soit d'une validation partielle des acquis de l'expérience, soit d'une validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, soit d'une validation des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels dans le domaine.

### **ARTICLE 4. Redoublement**

4-1 Le redoublement est soumis à la décision du jury.

## **TITRE II - ENSEIGNEMENTS**

### **ARTICLE 5. Organisation de la formation**

5.1 - Le Diplôme Universitaire Gestion des risques et pratiques responsables FOAD est organisé sur une année universitaire et est composé de 7 Unités d'Enseignement. Il totalise 27 crédits européens (ECTS).

Les modalités de contrôle des connaissances sont explicitées en annexe du présent document.

La langue des enseignements est le français.

## **TITRE III - MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**

### **ARTICLE 6. Organisation des examens**

La formation fait l'objet d'une session unique et sera évaluée sous la forme de contrôle continu.

Le contrôle continu s'effectue sous la forme de devoirs en ligne.

La note attribuée dans le cadre du contrôle continu résulte notamment d'une ou plusieurs épreuves pouvant être réalisées sous forme d'écrits, d'oraux, de projets ou de travaux de groupe.

Tout devoir non rendu se verra attribué la note 0/20.

Pour toutes les UE, tout constat avéré de plagiat donnera lieu à une note égale à 0/20.

## **TITRE IV - VALIDATION ET ADMISSION**

### **ARTICLE 7. Condition de validation des unités**

Les unités d'enseignement sont validées isolément ou par compensation.

► **Isolément :**

Une unité est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

► **Par compensation :**

L'année est validée sur la base de la moyenne générale des notes obtenues à l'ensemble des unités qui la composent, soit un total de 270/540. Dans ce cas les unités où le candidat n'a pas obtenu la moyenne sont validées par compensation.

### **UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE**

2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 - [www.ut-capitole.fr](http://www.ut-capitole.fr)

La validation du DU emporte l'acquisition de 27 crédits européens correspondants (ECTS).

Une note zéro n'autorise pas la compensation entre les UE.  
Il n'y a pas de compensation entre les semestres.

Si la matière est obtenue par compensation, les ECTS correspondant à l'unité sont acquis.

Dans les unités non validées les matières sont validées et capitalisées isolément dès lors que l'étudiant y obtient la moyenne.

Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.

#### **ARTICLE 8. Délivrance du diplôme**

L'obtention du Diplôme Universitaire Gestion des risques et pratiques responsables FOAD donne lieu à l'une des mentions suivantes :

- PASSABLE : Quand la note moyenne est comprise entre 10 et 11,999
- ASSEZ BIEN : Quand la note moyenne est comprise entre 12 et 13,999
- BIEN : Quand la note moyenne est comprise entre 14 et 15,999
- TRES BIEN : Quand la note moyenne est au moins égale à 16

#### **ARTICLE 9. Modification du présent arrêté**

Toute modification au présent arrêté doit faire l'objet d'une demande déposée au plus tard six mois avant la date d'effet de la modification.

#### **ARTICLE 10. Mise en œuvre de l'arrêté**

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

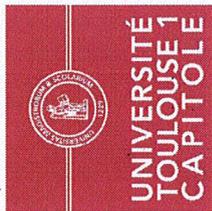
*Fait à Toulouse, le 27 septembre 2017*

PJ : annexe

La Présidente,

  
**Corinne MASCALA**





**- Diplôme Universitaire « GESTION DES RISQUES ET PRATIQUES RESPONSABLES » FOAD -  
2017/2018**

Semestre 1	Enseignements	Statut	Crédits	Heures de cours	Points enseignements	Modalités d'évaluation
UE5	Droit de l'environnement	Obligatoire	4	20h	80	- Contrôle continu
UE6	Responsabilité et atteintes environnementales	Obligatoire	4	20h	80	- Contrôle continu
UE7	Risques environnementaux et travail	Obligatoire	4	20h	80	- Contrôle continu
UE8	Focus thématiques	Obligatoire	3	20h	60	- Contrôle continu
<b>TOTAL semestre 1</b>			<b>15</b>	<b>80</b>	<b>300</b>	

Semestre 2	Enseignements	Statut	Crédits	Heures de cours	Points enseignements	Modalités d'évaluation
UE12	Pratiques commerciales et développement durable	Obligatoire	4	25h	80	- Contrôle continu
UE13	Pratiques sociales et développement durable	Obligatoire	4	20h	80	- Contrôle continu
UE14	Pratiques financières et développement durable	Obligatoire	4	25h	80	- Contrôle continu
<b>TOTAL semestre 2</b>			<b>12</b>	<b>70</b>	<b>240</b>	
<b>TOTAL ANNEE</b>			<b>27</b>	<b>150</b>	<b>540</b>	